

## Arrêté n°2025 - 34 portant délégation de signature à la coordinatrice de l'opération du PIA BIOECO ACADEMY

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L 712-2,  
Vu les statuts de l'université de Reims Champagne-Ardenne,*

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2024-176 portant délégation de signature à la coordinatrice de l'opération du PIA BIOECO ACADEMY.

#### **Article 2 – Champ de délégation :**

Délégation de signature est donnée à **madame Nathalie GAVEAU**, coordinatrice de l'opération du PIA Bioeco Académie, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Reims Champagne-Ardenne, et dans la limite de ses attributions :

- L'engagement, la constatation et certification du service fait, la liquidation et le mandatement des dépenses du budget du PIA Bioéco Académie
- Les ordres de mission, sauf à l'étranger.

#### **Article 3 – Documents signés :**

Chaque délégataire transmet tous les mois la liste des documents signés par délégation.

#### **Article 4 – Mentions obligatoires :**

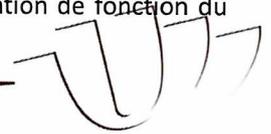
En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le président et par délégation ».

#### **Article 5 - Durée :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie Grand Est.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.



**Article 6 - Publicité :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'université.

Fait à Reims,

le 04/04/2025



**Christophe CLÉMENT**

- Mis en ligne le : 04/04/2025  
- Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 04/04/2025